



Dénonciation calomnieuse sur plainte viol et agression psycholog

Par palourde56

Bonjour,

J'ai été marié de 2008 à 2020 à mon ex femme. je l'ai rencontré en 2005, nous nous sommes séparés en 2018, divorce acté en septembre 2020. Nous avons eu 2 enfants (2009 et 2014) et avons acheté un bien en commun en 2014, revendu en 2019.

Mon ex femme à déposé plainte contre moi en 2018 sur internet, pour des faits de viol et d'agression psychologique sur une période de 10 ans (période de 2008 a 2018), sa plainte a été entendue en 2019 au commissariat, j'ai été convoqué en mai 2020.

J'ai été directement placé en garde à vue sur demande du procureur et j'ai passé 6 heures en garde à vue dont 3 heures et demi en cellule. Tout l'argumentaire de mon ex femme était faux, sans aucunes preuves. La plainte a été classée sans suite par le commissariat et j'attends le classement sans suite par le parquet depuis.

En attendant, le commissariat, en plus de m'avoir enfermé en cellule a pris mes empruntes, mon ADN, des photos de face et de profil etc. Psychologiquement c'est très dur de passer par là quand on est innocent.

Cette épreuve, même si elle date de 2 ans me hante encore. J'ai du mal à refaire confiance à une femme et reste célibataire à cause de tout ca. J'ai peur que ca recommence, et j'ai peur d'être obligé de le dire a une nouvelle conjointe qui l'apprendra tôt ou tard.

Pensez vous que je doive déposer plainte pour dénonciation calomnieuse une fois l'affaire classée sans suite par le parquet ?

Existe t il des associations d'aide aux hommes victimes de ce genre d'affaires?

Merci.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

une fois obtenu l'avis de classement sans suite vous pourrez porter plainte pour dénonciation calomnieuse.

Sur la procédure :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]

Par vivi2501

""

Association d'aide aux hommes calomniés, diffamés, abusés, escroqués, battus, victimes de femmes. Notre équipe vous assistera moralement et juridiquement :

[url=http://hommesvictimes.org/]http://hommesvictimes.org[/url]

"

Par vivi2501

bon courage